



Investment  
Managers

PART OF  
BNP PARIBAS  
GROUP

MARKETING COMMUNICATIE

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement aux investisseurs professionnels, tels que définis dans la directive MiFID (2014/65/UE), et ne doit en aucun cas être montrée ou remise à un public de particuliers. La distribution de cette communication doit être restreinte en conséquence.

# Webinaire Crelan

Alexis Dierckx

Septembre 2025



# Target Yield 2030

## Nouveau Fonds à Maturité

### Période de commercialisation

- Du 19 septembre 9h (encore à confirmer) au 27 mars 2026 fin de journée
- La date de début des souscriptions sera communiquée via Crelanet

### Echéance connue à l'avance

- Le fonds a une **échéance** fixée au **31 mars 2030**
- L'**horizon** d'investissement se situe donc entre **4 et 4,5 ans** en fonction de la date de souscription
- **A l'échéance, la TOB de 1,32%** sur la part de capitalisation **n'est pas due**

### Rendement brut d'environ 5,7%

- Compte tenu des frais courants, du risque de réinvestissement, du précompte mobilier de 30% et des **frais d'entrée de 1,5%**, le **rendement net** est attendu **entre 2,25% et 2,7%** sur base des informations disponibles au début de la période de souscription
- Le cadre de dérogations est d'application

### Caractéristiques du portefeuille connues

- Le fonds étant créé avant le début de la commercialisation, le portefeuille sera investi et connu
- Cela signifie que la VNI fluctuera en fonction des conditions de marché
- Un **update du portefeuille** sera **communiqué régulièrement** via Crelanet

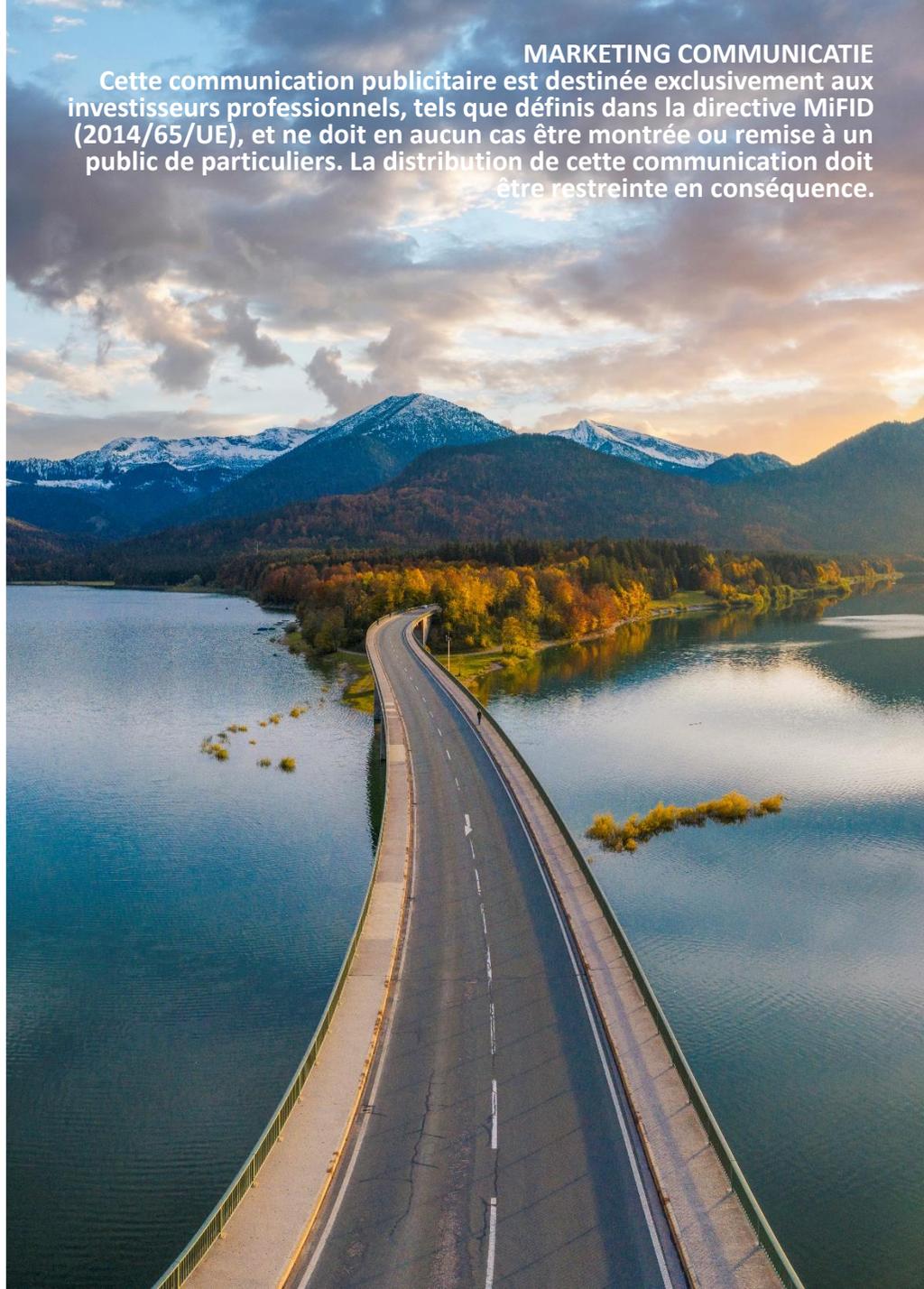
### Diversification de la poche obligataire

- Ce fonds peut constituer une alternative dans le cadre des échéances pour les clients qui sont prêts à prendre plus de risque pour obtenir un rendement plus élevé
- Dans le cadre de l'approche stratégique, ce fonds vous permet de **diversifier la poche obligataire** de vos clients
- Combinaison avec des fonds « traditionnels » en fonction du profil de risque défini par le client

Source : AXA IM au 31/08/2025. Le succès de la stratégie ne peut être garanti et les pertes et risques ne peuvent être exclus. Ce que vous obtiendrez variera en fonction de l'évolution du marché et de la durée de détention de l'investissement/du produit. Les performances futures à cet égard ne peuvent être garanties. Investir peut entraîner des pertes financières.

# TARGET YIELD 2030

**MARKETING COMMUNICATIE**  
Cette communication publicitaire est destinée exclusivement aux investisseurs professionnels, tels que définis dans la directive MiFID (2014/65/UE), et ne doit en aucun cas être montrée ou remise à un public de particuliers. La distribution de cette communication doit être restreinte en conséquence.



# Résumé

## Target Yield 2030



### QU'EST-CE ?

Un fonds à prédominance\* **High Yield** avec un cycle de vie fini (4,5 ans) et une **date d'échéance prédéterminée** (mars 2030)



### POURQUOI ENVISAGER UN PRODUIT À DURÉE DÉTERMINÉE ?

Il vise à fournir un revenu régulier à un niveau attrayant



### POURQUOI MAINTENANT ?

Avec des taux d'intérêt plus bas, **les rendements les plus élevés** se trouvent dans cette partie du marché.

Les produits à terme fixe combinent la **nature prévisible et fixe** d'une obligation unique avec les **avantages de diversification** d'un **fonds traditionnel**

Source : AXA IM. Les informations contenues dans ce document ne sont pas suffisantes pour étayer une décision d'investissement. Elles ne font que refléter notre vision actuelle du marché et ne constituent pas un conseil en investissement. En raison de l'aspect subjectif de ces analyses, l'évolution réelle des variables économiques et des valeurs des marchés financiers peut différer de manière significative des projections, prévisions, attentes et hypothèses communiquées dans ce document. \*Bien que le Fonds puisse investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres à haut rendement, les règles du supplément de prospectus du Fonds lui permettent également d'investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres de qualité. Veuillez consulter le supplément au prospectus pour obtenir tous les détails sur les investissements autorisés.

# Agenda

1

Pourquoi investir dans un fonds à durée déterminée ?

2

Pourquoi investir en High Yield européen ?

3

Target Yield 2030

# Agenda



Pourquoi investir dans un  
fonds à durée déterminée ?

# Pourquoi investir dans un fonds à durée déterminée ?

## Target Yield 2030

Il est **possible de percevoir un revenu plus élevé** pendant la période de détention du fonds que celui offert par de nombreux investissements traditionnels

Privilégier les obligations dont les rendements corrigés du risque sont potentiellement attractifs afin d'optimiser le rendement sur la durée de vie du fonds

Le client souhaite une solution qui vise à offrir un **rendement plus équilibré et prévisible** qu'un fonds à capital variable.

Faible rotation et objectif de conserver les obligations jusqu'à leur échéance en combinaison avec des rendements d'investissement principalement tirés par le revenu

Le client souhaite que son épargne soit gérée **par des professionnels experts en période de volatilité des marchés**

Équipe d'investissement expérimentée ayant fait ses preuves, gérant plus de 2 milliards d'euros dans le cadre de stratégies européennes à haut rendement

Le client ne souhaite pas **surveiller en permanence les marchés** ou s'inquiéter du meilleur moment pour vendre son investissement

Le fonds vient à échéance à une date prédéterminée dans les quatre ans et demi - il n'est donc pas nécessaire de faire du 'market timing' c.-à-d. d'anticiper la direction du marché

Source : AXA IM. Les informations contenues dans ce document ne sont pas suffisantes pour étayer une décision d'investissement. Elles ne font que refléter notre vision actuelle du marché et ne constituent pas un conseil en investissement. En raison de l'aspect subjectif de ces analyses, l'évolution réelle des variables économiques et des valeurs des marchés financiers peut différer de manière significative des projections, prévisions, attentes et hypothèses communiquées dans ce document. Bien que le Fonds puisse investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres à haut rendement, les règles du supplément de prospectus du Fonds lui permettent également d'investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres de qualité. Veuillez consulter le supplément au prospectus pour obtenir tous les détails sur les investissements autorisés.

# Pourquoi investir dans un fonds à durée déterminée ?

Nous pensons que ces produits offrent le meilleur des deux mondes

	OBLIGATIONS	FONDS OBLIGATAIRES	FONDS A DUREE DETERMINEE
Echéance fixe	✓	✗	✓
Rendement connu à l'avance	✓	✗	✓
Duration naturellement décroissante	✓	✗	✓
Diversifié	✗	✓	✓

Les produits à terme fixe combinent la nature prévisible et fixe d'une obligation unique avec les avantages de diversification d'un fonds traditionnel

Source : AXA IM. Les informations contenues dans ce document ne sont pas suffisantes pour étayer une décision d'investissement. Elles ne font que refléter notre vision actuelle du marché et ne constituent pas un conseil en investissement. En raison de l'aspect subjectif de ces analyses, l'évolution réelle des variables économiques et des valeurs des marchés financiers peut différer de manière significative des projections, prévisions, attentes et hypothèses communiquées dans ce document. Bien que le Fonds puisse investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres à haut rendement, les règles du supplément de prospectus du Fonds lui permettent également d'investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres de qualité. Veuillez consulter le supplément au prospectus pour obtenir tous les détails sur les investissements autorisés.

# Agenda

1

Pourquoi investir dans un fonds à durée déterminée ?

2

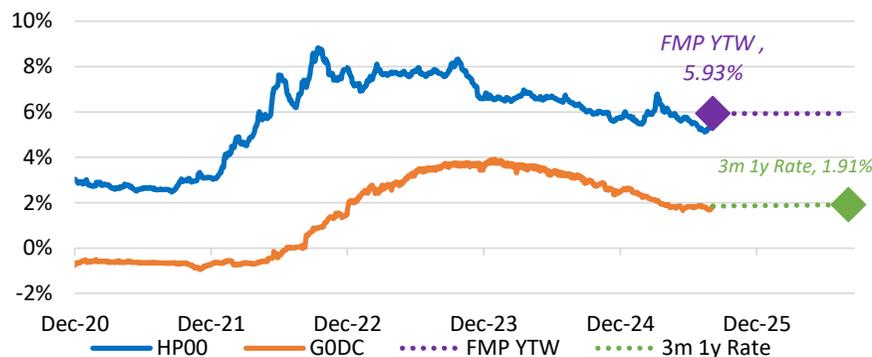
Pourquoi investir en High Yield européen ?

# Conditions de marché

Selon nous, il s'agit d'un point d'entrée favorable pour les titres européens à haut rendement

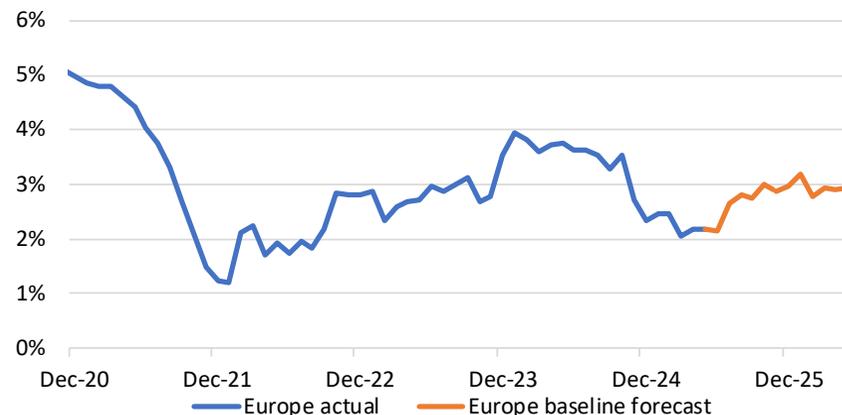
## Verrouiller les taux obligataires actuels

- ✓ Les taux obligataires européens restent **plus élevés** que pendant la majeure partie de la dernière décennie.
- ✓ Les taux d'intérêt se sont modérés en Europe, et les taux des obligations d'État à court terme et des marchés monétaires **continuent à baisser**.
- ✓ Un fonds à échéance fixe peut tirer parti des taux actuels et aider les investisseurs à obtenir des **rendements supérieurs** sur des périodes plus longues.



## Le risque de défauts reste contenu

- ✓ Après avoir progressivement augmenté à partir d'un taux très bas, les défauts de paiement sont encore en-dessous de **leur moyenne de long terme (3,7 %)**
- ✓ Nous ne prévoyons pas de changements significatifs par rapport à ces **niveaux modérés actuels**



Source : AXA IM, Moody's. Données sur les défauts au 22/07/2025. Chiffres de rendement au 22/07/2025. A titre d'illustration uniquement.

Haut rendement européen (ICE BofA European Currency High Yield Index)/ Papier gouvernemental allemand à court terme (ICE BofA 1mos-6mos German Treasury Bill Index)/ Rendement attendu du papier gouvernemental allemand à court terme (Bloomberg 1-year forward, 3-month German Sovereign au 22/07/2025)/ Rendement Target Yield 2030 au 22/07/2025. Les informations ci-dessus reflètent uniquement notre vision actuelle du marché et ne constituent pas un conseil en investissement. Les projections présentées n'impliquent pas que le Fonds réalisera ou est susceptible de réaliser des gains ou des pertes comparables à ceux indiqués dans le présent document.

# Agenda

1

Pourquoi investir dans un fonds à durée déterminée ?

2

Pourquoi investir en High Yield européen ?

3

Target Yield 2030

# Notre stratégie d'investissement

Un portefeuille diversifié d'obligations à haut rendement principalement européennes\*

## Quelle est la stratégie d'investissement ?

« Nous sélectionnons les obligations qui, à notre avis, nous permettront le mieux d'obtenir des rendements attrayants pendant la durée fixe du fonds. Il s'agit d'obligations capables de payer les coupons et le principal. »

## Période de lancement et de souscription du fonds 10 septembre 2025 - 31 mars 2026

Au début du fonds, le gestionnaire investira dans le portefeuille modèle

Notre objectif est de conserver ce portefeuille jusqu'à l'échéance, ce qui permet de composer les revenus et de minimiser les coûts de transaction....

... mais nous maintenons une discipline de vente stricte pour les crédits qui se détérioreraient.

## Date d'échéance du fonds 31 mars 2030

À l'échéance du fonds, le portefeuille sera investi en liquidités et instruments équivalents.

## Combien de temps ?

Comme son nom l'indique, un fonds à échéance a une "date de fin" prédéterminée. En restant dans le fonds pendant toute la période, les investisseurs doivent prêter moins d'attention aux mouvements intermédiaires du marché et n'ont pas à se préoccuper de l'anticipation du marché. Les investisseurs qui ne conservent pas le fonds jusqu'à l'échéance peuvent subir des pertes importantes.

Source : AXA IM au 31/08/2025. \*Bien que le gestionnaire ou le gestionnaire financier délégué s'attende à ce que le fonds investisse majoritairement dans des titres de créance négociables à revenu fixe émis par des sociétés basées en Europe, le fonds peut également investir jusqu'à un maximum de 30 % des actifs nets dans des titres de créance négociables à revenu fixe émis par des sociétés non-européennes. Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % dans des titres de créance négociables à revenu fixe libellés en devises autres que l'euro (l'exposition des actifs du Fonds aux devises autres que l'euro sera couverte par rapport à l'euro). Veuillez vous référer au supplément au prospectus pour plus de détails sur les investissements autorisés.

# Target Yield 2030

## Univers d'investissement et règles d'investissement

### Univers d'investissement

- Obligations Investment Grade et High Yield émises en EUR, GBP, USD ou CHF

### Règles d'investissement

- Générer des revenus en investissant dans des titres de créance en supposant une période de détention jusqu'à la date d'échéance
- Pas de benchmark
- Jusqu'à 100% Investment Grade et obligations High Yield
- Pas d'investissement dans des obligations avec une notation inférieure à CCC
- Exposition maximale à d'autres devises que l'EUR : 15% (et exposition non EUR couverte en EUR)
- Pas d'investissement dans des obligations arrivant à échéance après mars 2031
- Pas d'investissement en 'perpetuals' (Coco's/AT1, hybrid corporates)
- Exposition maximale aux pays émergents : 10%
- SFDR Article 8
- Application des normes ESG et exclusions sectorielles AXA IM
- S'efforcer de surpasser le score ESG d'un portefeuille comparable (un indice composite représenté par une allocation mobile entre les indices ICE BofA European Currency High Yield et ICE BofA Euro Composite)

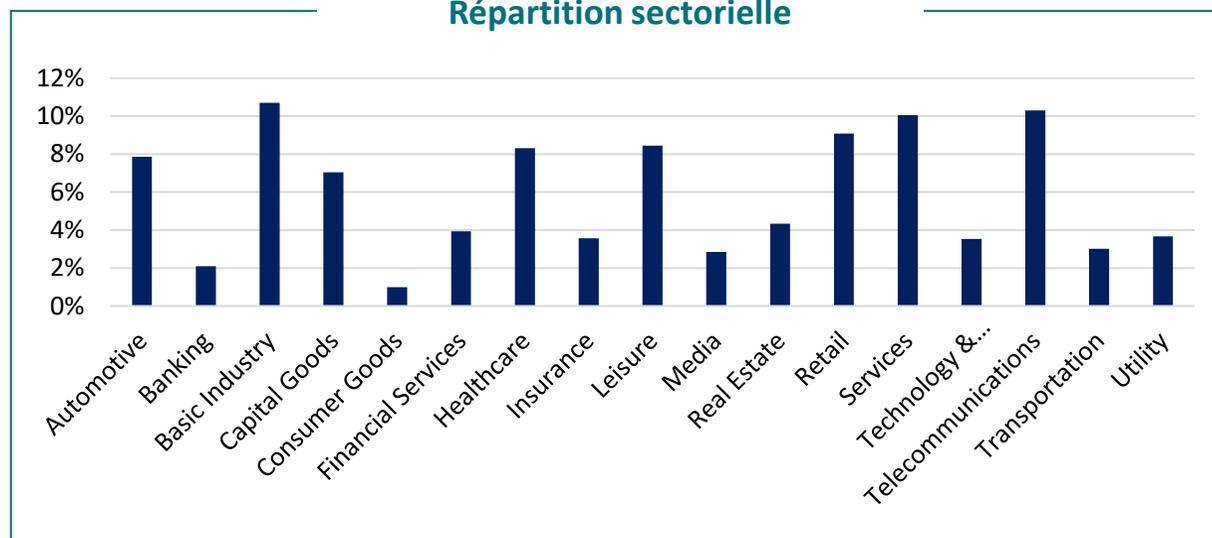
Source : AXA IM. Les informations contenues dans ce document ne sont pas suffisantes pour étayer une décision d'investissement. Elles ne font que refléter notre vision actuelle du marché et ne constituent pas un conseil en investissement. Veuillez vous référer au prospectus pour plus de détails sur notre univers d'investissement et nos directives réglementaires.

# Target Yield 2030 - Portefeuille modèle

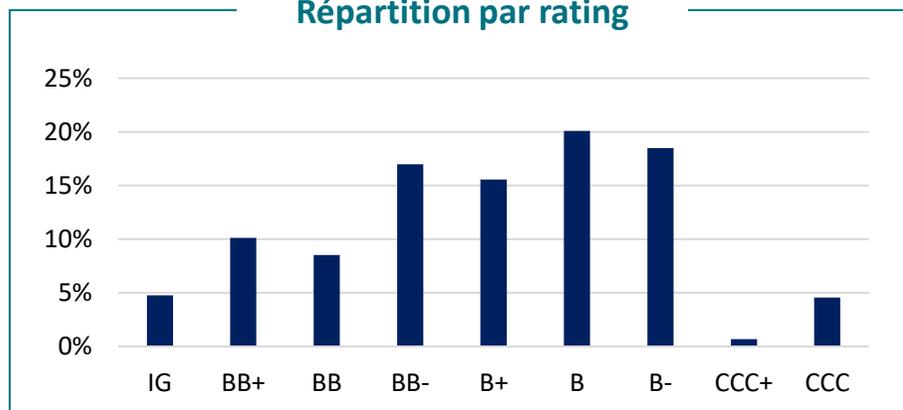
## Caractéristiques illustratives du portefeuille modèle

Caractéristiques	Portefeuille
Yield to worst (%)	5.62%
Duration (A)	2.73
Spread (bps)	369
Coupon (%)	6.18%
No. de positions	149
Prix Moyen	99.93
Rating Moyen	B+
Devise	Portefeuille
EUR	84.86%
GBP	14.88%

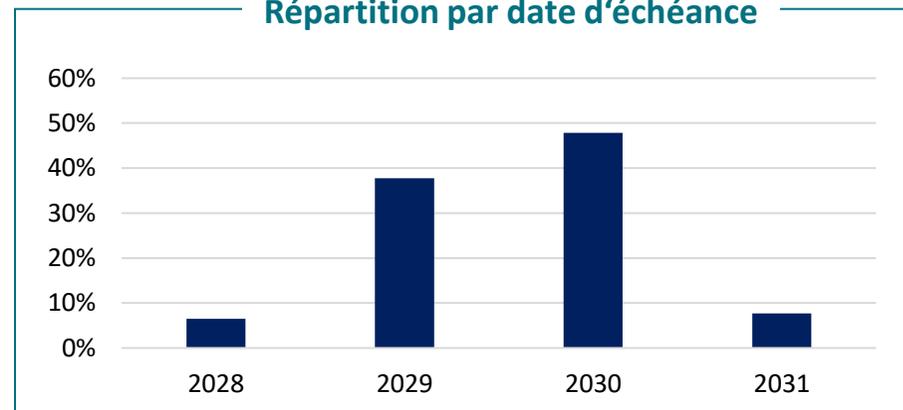
### Répartition sectorielle



### Répartition par rating



### Répartition par date d'échéance



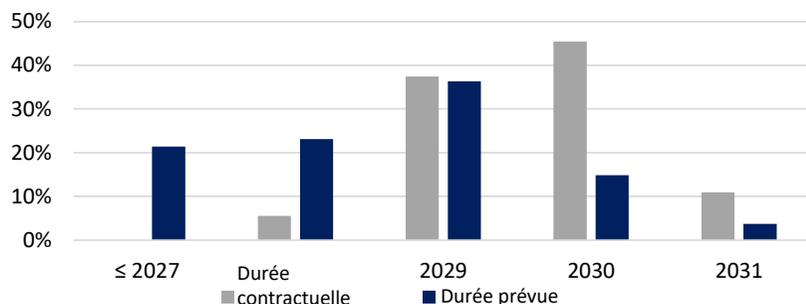
Source : AXA IM. A titre d'illustration uniquement. Le portefeuille modèle est construit en vue d'optimiser les rendements ajustés au risque sur la période de détention cible, sur la base de l'opinion du gestionnaire de portefeuille 31/08/2025. Ce qui précède ne fait que refléter le positionnement actuel d'un portefeuille modèle. Le positionnement passé n'est pas un indicateur fiable du positionnement futur et il n'y a aucune garantie que le processus interne sera le même à l'avenir.

# Target Yield 2030

## Notre point de vue sur le risque de réinvestissement

### Prendre en considération la durée contractuelle des obligations du portefeuille et la durée prévue

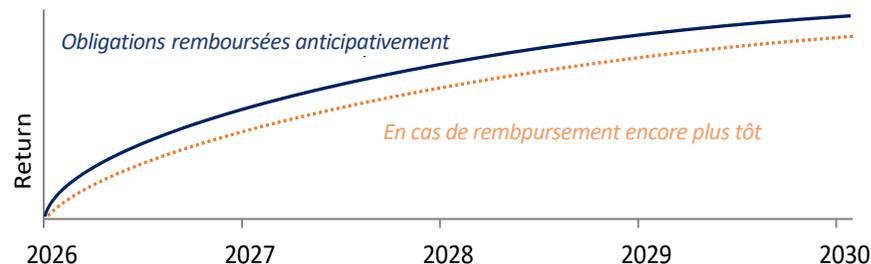
- ✓ Le marché du haut rendement se compose principalement d'**obligations remboursables par anticipation** (callables).
- ✓ Cela comporte un **risque** car si les obligations sont remboursées avant 2030, nous pourrions ne pas être en mesure de réinvestir au même taux de rendement.



- ✓ Nous pourrions plutôt considérer les **échéances prévues**, c'est-à-dire la date de retrait à laquelle les obligations sont actuellement évaluées par le marché.
- ✓ Mais même dans ce cas, la majorité des holdings du portefeuille resteront probablement en circulation jusqu'en au moins 2029.

### Ajouter de la valeur via la sélection d'obligations

- ✓ Le portefeuille modèle contient un certain nombre d'obligations à coupon élevé. Il serait actuellement économiquement judicieux pour les émetteurs de rappeler ces obligations et de les remplacer par de nouvelles à des taux plus bas, ce qui introduit un risque de réinvestissement.



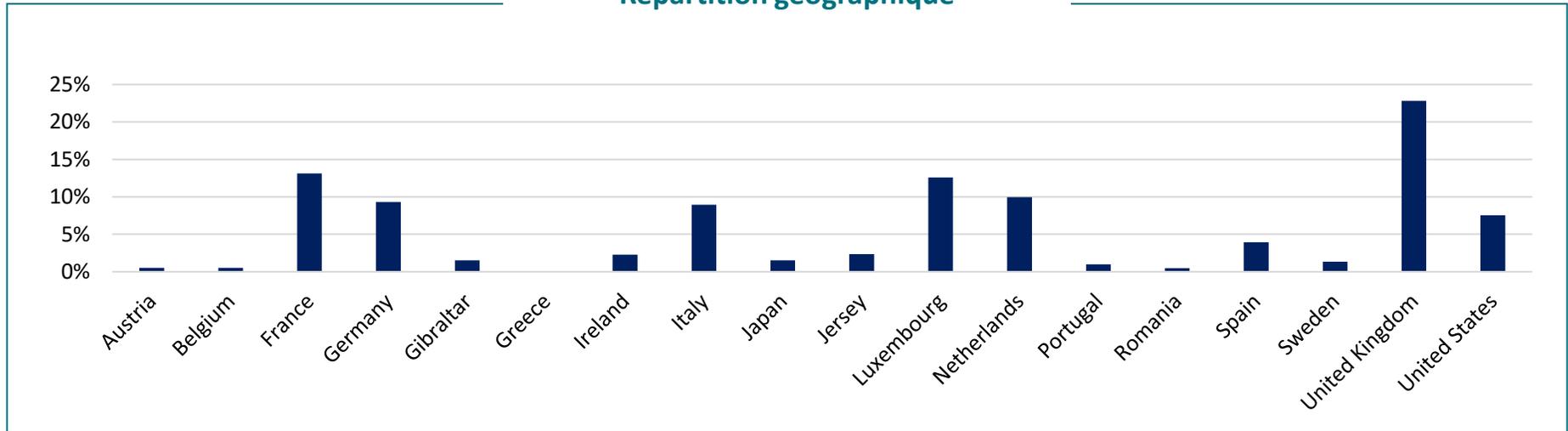
- ✓ Nous avons modélisé la trajectoire de **chaque obligation** dans différents scénarios pour évaluer l'impact de ce risque.
- ✓ Bien que les rendements totaux puissent être inférieurs, nous cherchons à **sélectionner les crédits** où des facteurs idiosyncratiques pourraient maintenir leurs obligations en circulation.
- ✓ La volatilité du marché représente également une opportunité potentielle de constituer des positions à une plus grande **décote par rapport aux prix de rachat**.

Le graphique ci-dessus illustre deux résultats possibles pour les rendements cumulés du fonds, au cours de sa durée de vie totale. Les rendements attendus sont calculés ligne par ligne, sur la base du rendement actuel du marché de chaque titre, puis pondérés en fonction de la taille proposée pour chaque titre. L'hypothèse de base est que les obligations arrivent à échéance au moment prévu, selon les prix actuels du marché. Il existe un résultat sensiblement différent : le remboursement anticipé des obligations. C'est pourquoi nous ne présentons que ce scénario alternatif. Source : AXA IM 22/07/2025. Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures sur la base des conditions actuelles du marché et ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez variera en fonction de l'évolution du marché et de la durée de détention de l'investissement/du produit et peut impliquer une perte financière. Les performances futures sont également soumises à des taxes qui dépendent de la situation personnelle de chaque investisseur et peuvent changer à l'avenir.

# Target Yield 2030 – Portefeuille modèle

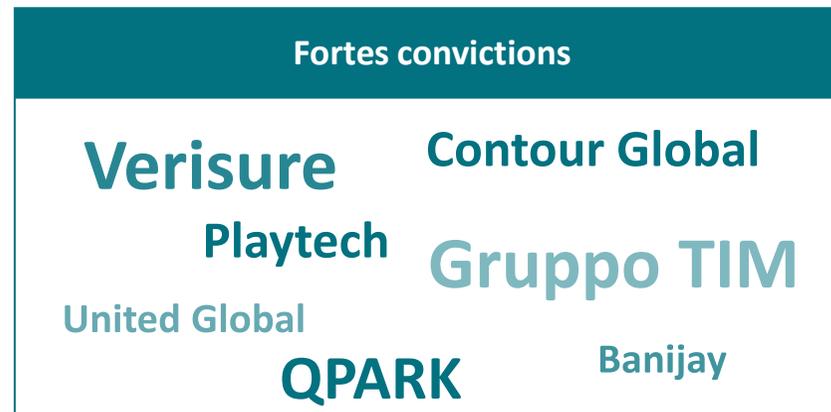
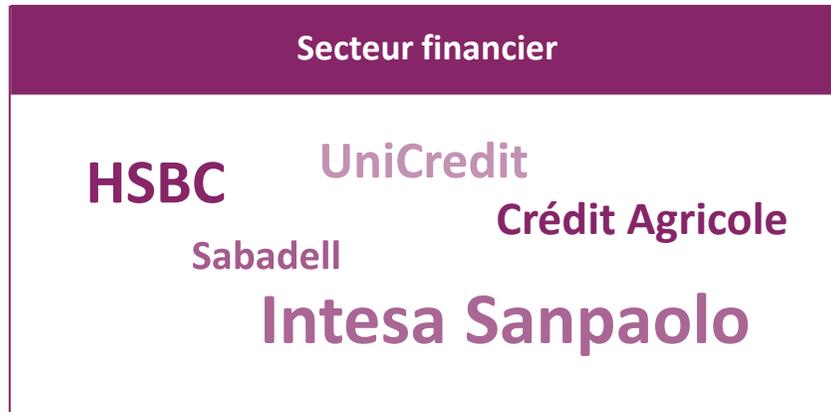
## Caractéristiques illustratives du portefeuille modèle

### Répartition géographique



Source : AXA IM au 31/08/2025. A titre d'illustration uniquement. Le portefeuille modèle est construit en vue d'optimiser les rendements ajustés au risque sur la période de détention cible, sur la base de l'opinion du gestionnaire de portefeuille au 31/08/2025. A des fins d'illustration uniquement. Ce qui précède ne fait que refléter le positionnement actuel d'un portefeuille modèle. Le positionnement passé n'est pas un indicateur fiable du positionnement futur et il n'y a aucune garantie que le processus interne sera le même à l'avenir.

# Émetteurs sélectionnés dans le cadre de nos stratégies européennes à haut rendement



Source : AXA IM au 20/03/2025. Ces émetteurs peuvent ne plus faire partie du portefeuille de la stratégie à une date ultérieure. Ces informations ne doivent pas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente de titres. Les noms des sociétés sont donnés à titre d'illustration et à des fins non commerciales uniquement. Le portefeuille a été construit dans le but d'optimiser les rendements ajustés au risque sur la période de détention prévue, en se basant sur les vues du gestionnaire de portefeuille au 20/03/2025.

# Target Yield 2030

## Caractéristiques principales

Le fonds est **géré activement sans référence à un indice de référence**

 <p>Vise un revenu régulier sur la période de détention du fonds</p>	 <p>Date d'échéance fixe: 31 mars 2030</p>
 <p>Portefeuille diversifié principalement composé d'obligations à haut rendement</p>	 <p>17 professionnels de l'investissement se concentrant sur le marché du haut rendement</p>

**Devise de base :** EUR

**Forme juridique :** compartiment de l'ICAV AXA IM World Access Vehicle de droit irlandais

**Quotation :** quotidienne

**Période de souscription :** 10 septembre 2025 - 31 mars 2026

**Date d'échéance :** 31 mars 2030

**Horizon d'investissement :** 4 ans

**Classification SFDR :** Article 8

**SRI :** 3\*

**Société de gestion :** AXA Investment Managers Paris

**Devise :** Euro

**Dépositaire :** State Street Bank Dublin

**Frais de gestion parts retail :** 1,20 % (max)

**Droits d'entrée parts retail :** 3 % (max)

**Frais de sortie :** aucun

**L'investissement sera réduit par le paiement des frais mentionnés ci-dessus.**

**Veillez vous référer à la documentation du fonds pour obtenir tous les détails sur le produit**

Source : AXA IM. \*L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit pendant 4 ans. L'indicateur de risque synthétique donne une indication du niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base d'observations antérieures, n'est pas garantie et peut changer à l'avenir.

# Annexes

# Principaux risques : ce que vos clients doivent savoir

en investissant dans le Target Yield 2030

**Le capital investi n'est pas garanti et vous pouvez potentiellement perdre de l'argent**

## **Si un émetteur ne peut pas rembourser sa dette ou si une obligation est vendue à un prix inférieur à son prix de revient**

Un émetteur est dit en défaut lorsqu'il ne peut pas payer les intérêts ou rembourser la valeur nominale des obligations qu'il a émises en temps voulu. Le taux de recouvrement est le pourcentage de la dette que l'investisseur récupérera grâce aux procédures qui suivent toute incapacité de remboursement.

Si un émetteur fait défaut ou si nous vendons une obligation parce que nous pensons que la probabilité de défaut a augmenté, le portefeuille pourrait subir une perte en capital plus ou moins importante, en fonction du taux de recouvrement, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur nette d'inventaire du portefeuille.

## **Si vous décidez de racheter vos parts avant la date d'échéance du fonds**

Avant la date d'échéance du fonds, tout rachat sera effectué au prix du marché actuel du fonds.

Par conséquent, le niveau de rendement que vous recevez peut ne pas correspondre au rendement estimé au moment de la souscription.

Votre intention est d'investir dans le fonds jusqu'à l'échéance. Les investisseurs qui ne conservent pas leurs parts jusqu'à l'échéance peuvent subir des pertes importantes.

**L'objectif de rendement du fonds peut ne pas être atteint**

## **Si les coupons ou le produit de l'obligation sont réinvestis à des taux d'intérêt plus bas**

Pendant la durée de vie du fonds, les obligations du portefeuille paieront des intérêts ("coupons") périodiquement. En outre, les obligations arriveront à échéance ou seront remboursées par l'émetteur. Les flux de trésorerie qui en résultent, lorsqu'ils sont reçus par l'équipe de gestion du portefeuille, seront réinvestis dans l'environnement de rendement actuel.

Si les taux d'intérêt ont évolué défavorablement entre-temps, ce réinvestissement peut se faire avec un rendement inférieur à celui initialement prévu.

En particulier, le fonds est exposé aux obligations et autres titres de créance. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur des actifs investis à taux fixe peut diminuer.

## **En cas de remboursement anticipé d'obligations du portefeuille**

Certaines obligations sont assorties d'une clause permettant à l'émetteur de rembourser ses dettes par anticipation à la valeur nominale ou avec une prime\*. Les montants perçus par le fonds dans ce cas doivent être réinvestis dans de nouvelles obligations.

Si les taux d'intérêt ont évolué défavorablement entre-temps, ce réinvestissement peut se faire avec un rendement inférieur à celui initialement prévu.

Certains titres à haut rendement du portefeuille peuvent présenter un risque de crédit et de marché accru. Avec de tels titres, il existe un risque qu'un émetteur soit incapable de remplir ses obligations de remboursement du principal et des intérêts (risque de crédit) et ils peuvent également être soumis à la volatilité des prix. La valeur nette d'inventaire du fonds peut en être affectée. Lors de la sélection des titres, le fonds tiendra compte, entre autres, du prix des titres et de l'historique financier, de la situation, de la gestion et des perspectives de l'émetteur. Le fonds cherchera à atténuer les risques associés aux titres à haut rendement en diversifiant les positions par émetteur, par secteur et par qualité de crédit.

Source : AXA IM. \*La valeur nominale est la valeur indiquée sur une obligation ou la valeur d'un certificat d'action. Une obligation négociée au-dessus de sa valeur nominale (prix d'origine) sur le marché secondaire est appelée obligation à prime. Pour une description plus détaillée des risques liés à votre investissement dans le fonds, veuillez consulter le prospectus de l'ICAV et le supplément au prospectus relatif au fonds.

# Target Yield 2030

## Caractéristiques de portefeuille

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 4 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### Profil de risque :

**Risque de perte de capital :** Le fonds n'est pas garanti et les rendements peuvent être négatifs. La performance du fonds peut ne pas être conforme aux objectifs des investisseurs et leur investissement (net de frais) peut ne pas être entièrement remboursé. En outre, le fonds est destiné à être détenu jusqu'à l'échéance. Les investisseurs qui ne conservent pas leurs actions jusqu'à l'échéance peuvent subir des pertes importantes. À la clôture du fonds, y compris par anticipation, l'évaluation des investissements peut être soumise à des conditions de marché (telles que des mouvements de marché défavorables et inhabituels) qui peuvent entraîner des pertes pour l'investisseur.

### Risques complémentaires :

**Risque de contre-partie :** Risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaut de paiement ou de livraison d'une des contreparties du compartiment, entraînant un défaut de paiement ou de livraison.

**Risque de liquidité :** Risque de faible liquidité dans certaines conditions de marché pouvant entraîner des difficultés pour le compartiment à évaluer, acheter ou vendre tout ou partie de ses actifs, avec pour conséquence un impact potentiel sur sa valeur nette d'inventaire.

**Risque de crédit :** Risque que les émetteurs de titres de créances détenues dans le compartiment manquent à leurs obligations ou voient leur notation de crédit dégradée, entraînant une baisse de la valeur nette d'inventaire.

**Impact de techniques comme les dérivés :** Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture. Ces instruments sont volatils et peuvent être soumis à différents types de risques, y compris, mais sans s'y limiter, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. En outre, l'utilisation de produits dérivés peut impliquer un effet de levier économique important et, dans certains cas, un risque de perte significatif.

**Risque lié aux investissements dans des obligations à haut rendement :** Le fonds peut être exposé aux risques liés aux investissements dans des instruments financiers à haut rendement. Ces instruments présentent un risque de défaillance plus élevé que ceux de la catégorie " investment rated ". En cas de défaillance, la valeur de ces instruments pourrait baisser de manière significative, ce qui affecterait la valeur nette d'inventaire du fonds.

Veuillez vous référer à l'annexe du prospectus relatif au compartiment pour des informations détaillées sur la prise en compte des risques particuliers.

Source : AXA IM. Avant d'investir, les investisseurs doivent lire le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur/les documents du fonds concernés, qui fournissent tous les détails sur le produit, y compris les frais d'investissement et les risques. Les informations contenues dans cette communication ne remplacent pas ces documents ni les conseils d'un professionnel extérieur.

# Investissement responsable : exclusions

## Politique sectorielle d'AXA IM



## Normes ESG AXA IM



→ Un niveau d'exclusion plus élevé pour nos fonds intégrés ESG et nos fonds ACT.

Source : AXA IM. A titre d'exemple uniquement. AXA IM se réserve le droit de modifier les procédures, processus et contrôles décrits ici à sa seule discrétion.

Source : AXA IM. A titre d'exemple uniquement. AXA IM se réserve le droit de modifier les procédures, processus et contrôles décrits ici à sa seule discrétion. De plus amples informations sur la politique en matière de normes ESG sont disponibles ici : <https://www.AXA-IM.com/document/4694/download>



PART OF  
**BNP PARIBAS**  
GROUP

Nous sommes là pour vous!



**Stephan  
Deceulaer**

Head of Retail  
Belgium & Luxembourg



**Diane  
de Villenfagne**

Sales  
Manager



**Alexis  
Dierckx**

Sales  
Manager

[crelan.axa-im.be](https://crelan.axa-im.be) | [axa-im.be](https://axa-im.be) | a



Source : AXA IM. Les informations sur les employés d'AXA Investment Managers sont données à titre indicatif. Aucune garantie ne peut être donnée que ces employés resteront employés par AXA Investment Managers et exerceront ou continueront d'exercer des fonctions au sein d'AXA Investment Managers.



PART OF  
BNP PARIBAS  
GROUP

# Disclaimer

**Cette communication publicitaire est destinée exclusivement aux investisseurs professionnels, tels que définis dans la directive MiFID (2014/65/UE), et ne doit en aucun cas être montrée ou remise à un public de particuliers. La distribution de cette communication doit être limitée en conséquence.**

Cette communication publicitaire n'est ni une analyse financière de transactions sur instruments financiers au sens de la directive MIF (2014/65/UE), ni une offre d'achat ou de vente d'investissements, de produits ou de services d'AXA Investment Managers ou de ses sociétés affiliées, et ne doit pas être considérée comme une sollicitation d'investissement, ni comme un conseil d'investissement, juridique ou fiscal, une recommandation de stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'achat ou de vente de titres.

Cette communication a été préparée sur la base de données, de prévisions, de prédictions, d'attentes et d'hypothèses qui sont subjectives. L'analyse et les conclusions sont une opinion basée sur les données disponibles à une date donnée.

Toutes les informations contenues dans cette communication sont basées sur des données rendues publiques par les fournisseurs officiels de statistiques économiques et de marché. Sauf indication contraire, la date de validité de tous les éléments de cette communication est la date de publication de cette communication.

En outre, en raison de la nature subjective de ces opinions et analyses, ces données, projections, prévisions, attentes, hypothèses, etc. ne sont pas nécessairement utilisées ou suivies par les équipes de gestion de portefeuille d'AXA IM ou de ses filiales, qui peuvent agir sur la base de leurs propres opinions.

Avant toute souscription, les investisseurs sont invités à prendre connaissance du KID et du prospectus qui fournissent tous les détails du produit, y compris les coûts, les frais et les risques. Les informations contenues dans cette communication ne peuvent remplacer ces documents ou un conseil professionnel externe. Ces documents sont disponibles gratuitement en français, néerlandais et anglais auprès d'AXA IM Benelux, Troonplein 1 - 1000 Bruxelles, et sur le site Internet [www.AXA IM.be](http://www.AXA IM.be).

# Disclaimer

Pour investisseurs européens:

Veillez noter que la société de gestion se réserve le droit de cesser de commercialiser le(s) produit(s) mentionné(s) dans cette communication à tout moment dans n'importe quel pays de l'Union européenne par notification à l'autorité de contrôle de ce pays, conformément aux règles du passeport européen. Si vous n'êtes pas satisfait de l'un des produits ou services, vous avez le droit de déposer une plainte, soit auprès du distributeur, soit directement auprès de la société de gestion (vous trouverez de plus amples informations sur notre politique en matière de plaintes à l'adresse suivante : <https://private-investors.AXA IM.be/fr/complaint>). Vous avez également le droit d'intenter une action judiciaire ou extrajudiciaire à tout moment si vous résidez dans l'Union européenne. La plateforme européenne de règlement des litiges en ligne vous permet de remplir un formulaire de plainte (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=NL>) et, en fonction de votre juridiction, vous informe des moyens de recours dont vous disposez (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.adr.show2>).

Un résumé des informations sur les droits des investisseurs est également disponible en français et en néerlandais sur notre site web <https://private-investors.AXA IM.be/summary-of-the-information-on-the-rights-of-investors>.

Target Yield 2030 fait partie de l'ICAV AXA IM World Access Vehicle, basé en Irlande, dont le siège social est situé au 33 Sir John Rogerson's Quay Dublin 2, et enregistré auprès de la Banque centrale d'Irlande sous le numéro C154706. Target Yield 2030 est un véhicule de gestion collective d'actifs conforme à la directive européenne OPCVM. Il est géré par AXA Investment Managers Paris, société de droit français, dont le siège social est situé Tour Majunga- La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506, Société de Gestion de Portefeuille, titulaire de l'agrément de l'AMF numéro GP 92-008, délivré le 7 avril 1992.

Il est possible que la classification de Target Yield 2030 en vertu du règlement SFDR fasse l'objet d'ajustements ou de changements, étant donné que ce règlement SFDR n'est entré en vigueur que récemment et que certains de ses aspects peuvent, au fil du temps, être interprétés d'une manière nouvelle ou différente qu'à la date de préparation du présent document. Dans le cadre de son processus continu d'examen et de classification de ses produits financiers en vertu du règlement SFDR, la société de gestion se réserve le droit - conformément et dans les limites des réglementations applicables et de la documentation juridique [du fonds] - de réviser de temps à autre la classification du fonds afin de prendre en compte tout changement dans les pratiques de marché, dans ses propres interprétations, dans les lois ou règlements relatifs au Règlement SFDR ou aux règlements délégués actuellement en vigueur, dans les communications des autorités nationales ou européennes ou dans les décisions de justice clarifiant les interprétations du Règlement SFDR. Il est rappelé aux investisseurs qu'ils ne doivent pas fonder leurs décisions d'investissement uniquement sur les informations fournies dans le cadre du règlement SFDR.

## Disclaimer

Les performances passées ne constituent pas une garantie des résultats actuels ou futurs et les données de performance ou de rendement indiquées ne tiennent pas compte des commissions et des frais encourus lors de l'émission ou du rachat des parts. Les références aux notations et récompenses ne sont pas un indicateur des performances futures et ne doivent pas être considérées comme une approbation d'AXA IM ou de ses produits ou services. Veuillez vous référer aux sites Internet des sponsors/émetteurs pour plus d'informations sur les critères sur lesquels les récompenses/classes sont basées. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. Par conséquent, le montant initialement investi peut ne pas être récupéré. Les fluctuations des taux de change peuvent également affecter la valeur de leur investissement. Pour cette raison et en raison des frais initiaux généralement prélevés, un investissement n'est généralement pas adapté à une détention à court terme.

Toute reproduction partielle ou totale de cette communication est strictement interdite sans l'accord exprès et préalable d'AXA IM. AXA Investment Managers Paris ne peut être tenu responsable de toute décision fondée sur ces informations.

Cette communication est diffusée par AXA Investment Managers Paris - Tour Majunga - 6, Place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense cedex. Société de gestion, titulaire de l'agrément AMF N° GP 92-08 le 7 avril 1992. Société à responsabilité limitée de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 393 051 826. Distribution en Belgique et au Luxembourg par AXA IM Benelux, société de droit belge ayant son siège social à Place du Trône 1, B-1000 Bruxelles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 604.173.

© AXA Investment Managers 2025. Tous droits réservés.



Investment  
Managers

PART OF  
**BNP PARIBAS**  
GROUP